Annexe 1

Plan de mobilité pour les agents résidants ou ayant leur fonction sur le territoire de Nantes Métropole

• Bénéficiaires du dispositif :

Le dispositif de soutien de Nantes Métropole sur la mobilité s'adresse **uniquement aux personnels dont le rectorat est l'employeur et :**

➢ **résidant ou exerçant leurs fonctions sur le territoire de Nantes Métropole, à savoir les communes suivantes:**

Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire, Vertou.

➢ **relevant uniquement des statuts suivants**:

✓ Personnels titulaires et stagiaires (enseignants, CPE, PSYEN, IATSS).
✓ Personnels non-titulaires (contractuels, délégués auxiliaires, vacataires, apprentis administratifs).
✓ Accompagnants des élèves/personnels en situation de handicap (AESH/AENESH/APSH).

• Caractéristiques du dispositif :

➢ **Pour les agents prenant pour la première fois un abonnement formule illimitée :- de 26 ans, + de 26 ans ou + de 60 ans (ou ceux n'ayant pas été abonnés à cette formule depuis au moins 3 ans), y compris ceux passant d'une formule « sur mesure » à une formule illimitée :**
Réduction de 20 % de la formule pendant un AN

➢ **Pour tous les agents**

✓ **Tarif réduit sur certaines offres Bicloo (abonnements annuels au vélo en libre-service ou location de longue durée)**
✓ **Des réductions sur d'autres abonnements de mobilité et services de mobilité (autopartage et covoiturage)**

• Procédure

➢ Les agents nouvellement abonnés **doivent transmettre à leur service gestionnaire** les documents suivants :

➢ Imprimé de demande de remboursement partiel des titres de transport afférent au trajet domicile-travail joint à la présente circulaire ;

➢ Attestation souscription abonnement Naolib comportant les date, durée et coût de l'abonnement –document téléchargeable sur votre compte e.services de Nantes Métropole :

➢ Attestation NAOLIB Entreprise signée exclusivement de l'agent ; **téléchargeable** sur le site internet de la NAOLIB ; elle doit être visée par le chef d'établissement ou le chef de service **et transmise au service de gestion (pas d'envoi direct à la NAOLIB)**

➢ Copie de la pièce d'identité ;

➢ Copie de la carte d'abonnement ;

ATTENTION :
Afin d'assurer un suivi des abonnements NAOLIB, il est essentiel que l'ensemble des documents soit transmis au service gestionnaire, qui est le seul intermédiaire connu de la NAOLIB.